



Mission régionale d'autorité environnementale
Île-de-France

Procès-verbal de la séance du 23 avril 2020
de la MRAe d'Île-de-France

Dûment convoquée par son président, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France s'est réunie le 23 avril 2020 à 14h00 par audioconférence.

Présents : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah, François Noisette (membres titulaires ayant voix délibérative), Catherine Mir, Judith Raoul-Duval (suppléantes sans voix délibérative) et Noël Jouteur, chargé de mission.

La MRAe a délibéré sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1. Approbation du PV de la réunion du 9 avril 2020

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et François Noisette.

Le PV de la réunion du 9 avril 2020 est approuvé avec la modification suivante : avis sur projet le coordonnateur de l'avis sur le projet de requalification de la RD 190 entre Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine est Jean-Jacques Lafitte.

2. Retour sur les décisions prises depuis la réunion du collège de la MRAe du 9 avril 2020

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant 6 décisions de cas par cas prises depuis la réunion du collège de la MRAe du 9 avril 2020 :

- Modification du PLU de Créteil (94) : décision de non soumission du 9 avril 2020 ;
- Modification du PLU de Gonesse (95) : décision de non soumission du 10 avril 2020 ;
- Modification du PLU de Fontenay-sous-Bois (94) : décision de non soumission du 14 avril 2020 ;
- Projet de zonage d'assainissement de Raizeux (78) : décision de non soumission du 14 avril 2020 ;
- Modification du PSMV de Versailles (78) : décision de non soumission du 22 avril 2020 ;
- Modification du PLU de Vanves (92) : décision de non soumission du 22 avril 2020.

Cette présentation n'appelle pas de commentaires de la part des membres de la MRAe.

3. Délégations données pour des dossiers de cas par cas

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et François Noisette.

Dans le cadre et les limites définis par la décision de ce jour portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée, pour les dossiers suivants, à :

5373 – MEC DP du PLU de Montmagny (95) : François Noisette.

4. Définition des niveaux d'enjeu et désignation de coordonnateurs pour avis sur plans-programmes

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et François Noisette.

PCAET Grand Paris Seine Ouest (92) : niveau 1 – coordonnateur : Jean-Jacques Lafitte

5350 – Elaboration du PLU de Crégy-les-Meaux (77) : niveau 2 - coordonnateur :

5367 – Modification simplifiée du PLU de Condé-Sainte-Libiaire (77) : niveau 0

Considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement :

- les enjeux environnementaux et sanitaires du territoire concerné ;
- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par le projet de PLU ;

Considérant l'absence de possibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ;

Après en avoir délibéré, et sous réserve de la possibilité de nouvelles informations recueillies par la DRIEE d'ici à l'expiration du délai imparti pour la prise de décision notifiée à la collectivité, la MRAe ne juge pas nécessaire (à ce stade) de formuler un avis sur le PLU de Condé-Sainte-Libiaire (77).

5. Définition des niveaux d'enjeu et désignation de coordonnateurs pour avis sur projets

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et François Noisette.

Dans l'état actuel des dossiers et des informations qui lui sont communiquées, ne pouvant anticiper la date limite à laquelle certains avis devront être rendus, la MRAe identifie néanmoins les rapporteurs suivants et donne délégation de compétence au président, ou en son absence à François Noisette pour tous les dossiers dont l'avis devra être rendu avant sa prochaine réunion prévue le 7 mai 2020 :.

312 – Projet Campus Engie (géothermie) sur l'ancien site de PSA à La Garenne-Colombes (92) : niveau 1 – coordonnateur : Jean-Paul Le Divenah

6. Retour sur les avis sur plans programmes rendus depuis la réunion du collège de la MRAe du 9 avril 2020

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant un avis sur plan programme rendu depuis la réunion du collège de la MRAe du 9 avril 2020 :

- Elaboration du PCAET du Pays de Nemours (77) : avis du 17 avril 2020.

Cette présentation n'appelle pas de commentaires de la part des membres de la MRAe.

7. Retour sur les avis sur projets rendus depuis la réunion du collège de la MRAe du 9 avril 2020

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant 3 avis sur projets rendus depuis la réunion du collège de la MRAe du 9 avril 2020 :

- Projet d'aménagement de la ZAC Charcot à Puteaux (92) : avis du 16 avril 2020 sur la nécessité ou non d'actualiser l'étude d'impact ;
- Projet d'aménagement du lot n°9 de la ZAC des Docks à Saint-Ouen (93) : avis du 17 avril 2020 sur la nécessité ou non d'actualiser l'étude d'impact ;
- Projet d'aménagement d'une zone d'activités au lieu-dit « Le Buisson » à Plaisir (78) : avis du 17 avril 2020.

Cette présentation n'appelle pas de commentaires de la part des membres de la MRAe.

8. Délégation concernant les avis sur plans-programmes

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et François Noisette.

Dans le cadre de la décision du 31 octobre 2019 de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France, portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à Jean-Paul Le Divenah et en son absence, à François Noisette pour le ou les avis sur plan-programme dont l'échéance de signature devrait intervenir avant la prochaine séance du collège de la MRAe prévue le 7 mai 2020 en particulier pour les avis portant sur les mises en compatibilité par déclaration de projet des PLU d'Orsay et de Palaiseau (91) dans le cadre de la DUP modificative de la ligne 18 du Grand Paris Express.

9. Délibération sur des projets de décisions au cas par cas

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et François Noisette.

Après délibération, les décisions portant sur projets suivants sont adoptés :

5311 – le projet d'élaboration du PLU de Jouy-le-Châtel (77) est soumis à évaluation environnementale.

5338 – le projet de modification du PLU de Clichy-la-Garenne (92) est soumis à évaluation environnementale.

10. Délibération sur des projets d'avis sur plans programmes

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et François Noisette.

Après délibération, les avis portant sur plans-programmes suivants sont adoptés :

5276 – Modification du PLU d'Issy-les-Moulineaux (92) ;

5270 – Révision du PLU de Chanteloup-en-Brie (77) .

11. Délibération sur des projets d'avis sur projets

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et François Noisette.

Après délibération, les avis portant sur projets suivants sont adoptés :

322 – Projet d'aménagement de la RD190 à Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine (78) ;

337 – Projet d'extension d'un data center à Marcoussis (78).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Fait à La Défense, le 23 avril 2020



Jean-Paul Le Divenah,
président de séance